

GUIDE D'UTILISATION

Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

0% 100%

1. Déclarant du point de situation et référence de l'Ad'AP

En application de l'[article D. 111-19-45](#), ce document est établi par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre, qui peut être l'architecte qui suit les travaux.

* Vous êtes :

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Maîtrise d'ouvrage du secteur public
- Maîtrise d'ouvrage du secteur privé

Le déclarant est soit le maître d'ouvrage, soit le maître d'oeuvre

* Identité du déclarant

	Réponses
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Raison sociale et dénomination	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Commune	<input type="text"/>
Code Postal ou Boite Postale	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Adresse électronique	<input type="text"/>

L'astérisque rouge signifie que la question est obligatoire

* Référence de l'Ad'AP

Informations inscrites sur le récépissé de dépôt ou sur les listes du site des services publics du département de dépôt: www.nomdupartement.gouv.fr rubrique politiques-publiques/aménagement-du-territoire-et-construction.

Si vous avez bénéficié d'un avis tacite favorable (absence de récépissé de dépôt et de réponse de l'administration), veuillez prendre contact, selon le cas, avec le correspondant départemental à l'accessibilité ou la préfecture de police de Paris.

	Réponses
Numéro de l'Ad'AP	<input type="text"/>
Validé le	<input type="text"/>

Vous pouvez enregistrer votre questionnaire et le poursuivre plus tard.

Sortir et effacer le questionnaire

Reprendre plus tard

<< Précédent

Suivant >>

Il vous est également toujours possible de revenir en arrière, dans le questionnaire

Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

0% 100%

2. Etat d'avancement de l'Ad'AP en chiffres

* Quelle est la durée de l'Ad'AP (en nombre d'années)?

Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ

* Quel est le nombre total d'ERP programmés dans l'Ad'AP sur l'ensemble de la durée?

Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ

IOP =
Installation
ouverte au
public

Les totaux sont
effectués
automatiquement

* Point de situation : éléments de synthèse

Veuillez sélectionner au moins une réponse

	Cat1	Cat2	Cat3	Cat4	Cat5	IOP	Total
Total des ERP/IOP du patrimoine inscrits dans l'Ad'AP (cf. tableau 5.4 du Cerfa 15246*01)	<input type="text"/>	0					
Total des ERP/IOP prévus dans l'année 1	<input type="text"/>	0					
ERP/IOP démarrés/en cours	<input type="text"/>	0					
ERP/IOP achevés (attestation délivrée)	<input type="text"/>	0					

ERP traités par anticipation (à remplir si concerné)

Il s'agit des ERP inscrits dans l'Ad'AP initial, mais programmés sur une autre année/période que l'année 1

	Réponses
Nombre d'ERP démarrés/en cours	<input type="text"/>
Nombre d'ERP achevés	<input type="text"/>

Sortir et effacer le questionnaire

Reprendre plus tard

<< Précédent

Suivant >>

Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

0%  100%

3. Description de l'état d'avancement de l'Ad'AP

Décrire (instruction ci-après), ERP par ERP, les actions et/ou travaux réalisés ou démarrés depuis la notification de l'approbation de l'Ad'AP (ou à la fin du délai de 4 mois en cas d'absence de notification valant approbation implicite de l'Ad'AP) et indiquer, le cas échéant, les écarts avec les actions et/ou travaux prévus dans l'Ad'AP sur ces années, ERP par ERP.

Instruction :

Pour assurer ce rendu-compte, vous veillerez à reprendre à l'identique la forme de votre Ad'AP initial, notamment votre tableau recensant les ERP du patrimoine, et à y faire figurer de façon claire et visible, ERP par ERP, les actions et/ou travaux prévus initialement et leur statut : « non démarré », « démarré/en cours », « réalisé », ou encore, le cas échéant, « traité par anticipation » pour les ERP qui étaient initialement prévus sur une autre année ou période. Ce tableau sera joint au pdf généré et imprimé à l'issue de ce questionnaire.



Sortir et effacer le questionnaire

Reprendre plus tard

<< Précédent

Suivant >>

Fenêtre de saisie qui permet d'insérer un texte long

Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

0%  100%

4. Respect de la programmation initiale de l'Ad'AP

Y a-t-il adéquation entre les engagements initiaux de l'Ad'AP validé et l'avancée des travaux/actions ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- J'atteste sur l'honneur respecter le calendrier de programmation de l'Ad'AP mentionné ci-dessus
- Je n'ai pas respecté la programmation initiale et j'ai constaté des écarts par rapport à mes engagements initiaux

En cas d'écarts à signaler par rapport aux engagements initiaux de l'Ad'AP, décrire et justifier les évolutions ayant conduit à ces écarts (affinement de la stratégie, difficulté(s) particulière(s) rencontrée(s)...), pour les ERP concernés.

**Attention, le point de situation doit être établi sur la base de l'Ad'AP validé.
En cas d'entrée ou de sortie d'ERP dans votre patrimoine, il convient de respecter les procédures détaillées en annexe, en fin de questionnaire.**

Le questionnaire varie selon les réponses faites. Ici, celui qui atteste respecter le calendrier ne se verra pas poser cette seconde question relative au respect de la programmation initiale

Sortir et effacer le questionnaire

Reprendre plus tard

<< Précédent

Suivant >>

Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

0%  100%

5. Formation

En application de l'[article L. 4142-3-1](#) du code du travail, « dans les établissements recevant du public dont la capacité est supérieure à deux cents personnes [groupe 1], l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers et les clients », et de l'article 3 du [décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale](#)

*
Je dispose d'un programme de formation permanent relatif à l'accueil du public handicapé

Oui Non

* J'ai lancé un programme de formation du personnel à l'accueil du public

Oui Non

* Quel est l'effectif total du personnel à former ?

Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ

* Quel est le nombre de personnes déjà formées?

Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ

Sortir et effacer le questionnaire

Reprendre plus tard

<< Précédent

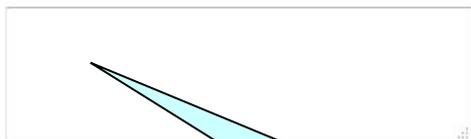
Suivant >>

Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

0%  100%

6. Documents joints en annexe du point de situation

* Listez tous les documents utiles à porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension des informations données au point 3, et notamment les attestations d'achèvement de travaux pour les ERP rendus accessibles dans le cadre de l'Ad'AP, que vous allez joindre à la version imprimée du point de situation.



Sortir et effacer le questionnaire

Reprendre plus tard

<< Précédent

Suivant >>

Vous pouvez joindre à ce formulaire d'autres documents (tableau de suivi des ERP élaboré lors de l'Ad'AP, par exemple). Listez ici tous les documents annexes que vous souhaitez joindre.

Cette 7^e partie est exclusivement informative. Elle figurera en toute fin du document papier, à titre indicatif.

Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

0%  100%

Annexe

Que faire en cas d'évolution du patrimoine de l'Ad'AP ?

1. En cas de sortie d'un ou plusieurs ERP de votre patrimoine sous Ad'AP :

Veillez indiquer dans le document listant vos ERP, initialement joint à votre Ad'AP et qui sera annexé au présent document :

- les établissements concernés par cette sortie (par exemple en les repérant par une couleur ou une colonne spécifique) ;
- pour chaque établissement, la raison du retrait (fermeture, démolition, cession à un autre gestionnaire, fin de bail, autre à préciser) ;
- si connus, les nom, prénom ou raison sociale du nouveau propriétaire/gestionnaire.

2. En cas d'entrée d'un ou plusieurs ERP dans votre patrimoine :

a) Si ce ou ces ERP constitue(nt) strictement le périmètre d'un Ad'AP existant, vous pouvez conserver cet Ad'AP et l'exécuter selon ses modalités, parallèlement à votre propre Ad'AP. Veuillez signaler sur papier libre:

- Numéro de l'Ad'AP
- Nom, prénom, Raison sociale de l'ancien propriétaire/gestionnaire

Ce cas de figure n'est possible que si le périmètre de cet Ad'AP reste intact : l'intégralité des ERP compris dans cet Ad'AP vous a été transférée. Vous êtes responsable de son exécution, de respect des travaux prévus et des délais accordés.

b) Vous pouvez déposer un nouvel Ad'AP pour ce ou ces ERP et préciser pour chaque ERP les nom, prénom, raison sociale de l'ancien gestionnaire

[à répéter autant de fois que de besoin si les ERP étaient dans plusieurs Ad'AP différents]

Dans ce cas, une fois cet Ad'AP validé, il sera exécuté indépendamment et en parallèle du ou des autres Ad'AP.

Rapprochez-vous selon le cas du correspondant accessibilité de la DDT(M) ou du service de la préfecture de police de Paris qui a instruit votre Ad'AP de patrimoine pour en savoir plus sur les modalités concernant ces modifications et la manière de les déclarer.

Sortir et effacer le questionnaire

Reprendre plus tard

<< Précédent

Suivant >>

Dispositif Ad'AP - point de situation à un an

0%  100%

8. Engagement du maître d'ouvrage

* Exactitude des renseignements communiqués.

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Je (nous) soussigné(s), maître(s) d'ouvrage, certifie(ions) exacts les renseignements communiqués dans le présent point de situation

*

Respect des règles du code de la construction et de l'habitation.

N'oubliez pas de dater et signer le document une fois imprimé.

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité, ainsi que les risques de sanctions prévus aux articles L. 111-7-10 et L. 111-7-11 du même code.

Sortir et effacer le questionnaire

Reprendre plus tard

<< Précédent

Envoyer

En cliquant sur « envoyer », vous clôturez le questionnaire. Il est alors impossible de revenir en arrière pour effectuer des modifications. Il va alors vous être proposé de générer un pdf (version Adobe Reader nécessaire), qui sera le document à dater, signer et envoyer au préfet qui a approuvé votre Ad'AP.